



## MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal  
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 15 mai 2008

**PREAVIS N° 294/2008**

### ***Réfection d'un tronçon de la route communale et de la conduite d'eau au lieu dit «Au Cartier » (Les Mosses)***

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Projet**

En raison de l'état général du tronçon concerné (figurant sur le plan annexé <sup>1</sup>), la Municipalité envisage les travaux suivants qui seraient exécutés dans le courant de l'été :

<b>Nature</b>	<b>Description</b>
Longueur	250 mètres environ (longueur sur laquelle le chantier sera ouvert).
Réfection de la chaussée	<ul style="list-style-type: none"><li>✎ Dégrappage de l'enrobé existant (env.10 cm) et évacuation des matériaux.</li><li>✎ Terrassement de l'encaissement.</li><li>✎ Réalisation d'un encaissement d'une profondeur de 60 cm environ.</li><li>✎ Fourniture et pose du revêtement.</li></ul>
Réfection de la canalisation d'eau	<ul style="list-style-type: none"><li>✎ Fouille en tranchée sur le tracé de la conduite.</li><li>✎ Evacuation des matériaux.</li><li>✎ Réglage du fond de fouille et pose de sable.</li><li>✎ Fourniture et pose de la conduite en PU, environ 150 mètres.</li><li>✎ Modification des raccordements (changement de réseau).</li></ul>

## 2. Coût

Basé sur des devis, l'investissement à consentir se détermine comme suit :

<u>Nature</u>		<u>Coût estimé</u> <sup>1</sup>
Travaux de génie civil	Réfection de la chaussée	122'000.00
	Réfection de la canalisation	15'000.00
Travaux d'appareillage	Fourniture et pose de la conduite	17'000.00
	Modification des raccordements	5'000.00
Réserve	10 %	15'900.00
<i>Sous-total</i>		<i>174'900.00</i>
TVA	7.6 %	13'300.00
<b>Total estimé</b>		<b>188'200.00</b>

S'agissant d'un travail de remplacement la conduite d'eau ne peut pas être subventionnée par l'ECA au titre de défense contre l'incendie.

## 3. Financement

L'ouvrage sera financé par les liquidités. L'investissement sera amorti sur 15 ans.

## 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS**

- Vu** le préavis municipal no 294/2008 du 15 mai 2008,
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### **D é c i d e**

- **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection décrit dans le présent préavis.**
- **D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 188'200.00.**
- **D'admettre le mode de financement proposé.**
- **D'amortir cet investissement sur 15 ans pour la partie « Réfection de la chaussée » et par le biais du compte « Service des eaux » pour la partie « Canalisation et pose de la conduite ».**

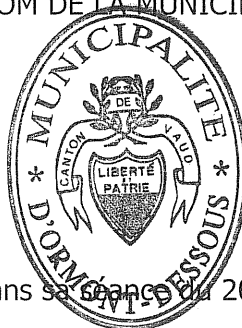
\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

<sup>1</sup> Les montants sont arrondis

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic  
  
Annie Oguey



  
Le Secrétaire  
René Parrat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2008

Délégué municipal : MM. Philippe Blatti  
Claude Tommasini Municipaux

Réf. : 8028

294-2008 réfection d'un tronçon route communale au cartier.doc

Annexe :

---

<sup>1</sup> Plan localisant les travaux

